

Inscription Seconde LGT

Dossier d'inscription

Les Conseillers
Principaux
d'Education

Vie Scolaire
du Lycée Polyvalent

Téléphone
03.26.41.22.20

Fax
03.26.41.22.01

Faubourg de Vitry-Le-
Brûlé
BP 90406
51308 Vitry-Le-François

| DATES | HEURES | LIEUX |
|---|-----------------|--|
| Mardi 2 Juillet Mercredi 3 Juillet | 9h à 18h | A la Maison Des Lycéens Rdc Bâtiment Marie Noel |

► Documents à compléter

- Annexe 1 : Fiche infirmerie à agraffer avec la copie de toutes les vaccinations inscrites sur le carnet de santé
- Annexe 2 : Bulletin d'adhésion à la Maison Des Lycéens (foyer des élèves) avec le règlement
- Annexe 3 : Fiche pédagogique
- Annexe 4 : Fiche internat: à remplir uniquement en cas d'inscription à l'internat.
- Annexe 5 : Autorisation d'envoi de SMS

► Photos récentes à rapporter : 4 photos

- inscrire le nom, le prénom et la date de naissance de l'élève au verso de chaque photo

► Si adhésion à la Maison Des Lycéens

- paiement : espèces ou chèque à l'ordre de la Maison Des Lycéens

► Démarches à effectuer

- la carte Jeun'Est : demande à effectuer sur le site du conseil régional
- la carte des transports scolaires : demande à effectuer sur le site du conseil Régional (Cette démarche peut se faire le jour de l'inscription, le cas échéant prévoir la carte bancaire).

Le dossier complet sera à **rapporter personnellement** (à la Maison des Lycéens)
en respectant impérativement les jours et heures ci-dessus.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE
AUCUN DOSSIER PAR CORRESPONDANCE

Inscription au Lycée Polyvalent François 1^{er}

La télé-inscription est ouverte à tous les élèves de troisième affectés au lycée polyvalent de Vitry-le-François. Elle s'effectue en deux temps.

1. Démarches internet :

- Consultation de l'affectation
- Confirmation de l'affectation
- Indication des coordonnées de la famille et du choix des options
- Attention : bien vérifier les informations (exemple le régime DP/EXT/INT...) et les modifier si besoin.
- Effectuer la demande de la carte Jeun'Est (permettant le paiement de la cotisation de l'association sportive du lycée, et la gratuité de quelques activités culturelles). Cette démarche est à effectuer sur le site internet du conseil régional.
- Concernant la carte de bus : demande à effectuer sur le site internet du conseil régional du Grand Est.

2. Démarches au lycée

- Une fois la télé-inscription effectuée, les familles doivent se déplacer au lycée le mardi 2 juillet ou le mercredi 3 juillet (9h-18h) afin de rapporter le dossier d'inscription (à télécharger sur le site du LPO François 1er complété pour finaliser l'inscription au lycée. Vous devez vous présenter à la MDL (RDC bâtiment Marie-Noel).

Nous sommes à votre disposition si vous souhaitez obtenir des précisions.

Cordialement,

Le Proviseur

Les Conseillers Principaux d'Education

INFORMATIONS RESTAURATION

TARIFS Année scolaire 2019-2020

Le Lycée propose aux familles 5 forfaits de demi-pension et un forfait d'internat.

| Régime de Demi-pension | Montant pour l'année 2019-2020 |
|---------------------------|--------------------------------|
| Demi-pension pour 1 jour | 156.60 € |
| Demi-pension pour 2 jours | 297.36 € |
| Demi-pension pour 3 jours | 423.36 € |
| Demi-pension pour 4 jours | 532.80 € |
| Demi-pension pour 5 jours | 626.40 € |
| Internat | 1548 € |

Dès que l'emploi du temps définitif de votre enfant sera connu, vers la troisième semaine de septembre, une fiche d'intendance vous sera transmise. Vous devrez alors indiquer le régime de demi-pension, ainsi que les jours fixes de la semaine où il accèdera à la restauration scolaire.

Une fois choisi, aucun changement de régime ne sera accepté en cours de trimestre (sauf cas exceptionnel). Il ne sera pas non plus possible d'acheter un repas en dehors d'un forfait demi-pension.

Les factures de demi-pension et d'internat sont remises aux familles en début de trimestre et doivent être payées avant la date limite afin d'éviter les poursuites.

En cas de difficultés financières, des aides pourront être apportées par l'établissement. Le dossier de Fonds social pourra être retiré auprès de l'assistante sociale du lycée.

Chaque élève de l'établissement disposera d'une carte magnétique nominative, avec obligatoirement une photo, qui lui permettra non seulement d'entrer dans l'établissement, mais aussi de se rendre à la restauration scolaire quand il est demi-pensionnaire.

Elle ne doit en aucun cas être prêtée.

Les élèves arrivant, qui ne possèdent pas de carte magnétique du lycée, se verront remettre cette carte gratuitement la première fois.

En cas de perte ou détérioration de cette carte, le remplacement sera à la charge de la famille. Cette dernière devra alors fournir six euros et une photo au service intendance.

En vous inscrivant à la restauration scolaire, vous vous engagez à respecter ces modalités de fonctionnement.

Le Proviseur,
Gérard RECOQUE



Le Gestionnaire,
Rifet SABATER

